

Entente entre la Ville et la Régie

SAINT-HYACINTHE TRANSFORME LES MATIÈRES ORGANIQUES DE 23 MUNICIPALITÉS EN GAZ NATUREL

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 18 novembre 2014 – La Ville de Saint-Hyacinthe et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ont signé officiellement, aujourd'hui, un protocole d'entente relatif au traitement par biométhanisation des matières organiques provenant des 23 municipalités desservies par la Régie.

Dès le premier décembre prochain, les matières organiques recueillies sur le territoire de la Régie seront traitées au Centre de valorisation des matières organiques de Saint-Hyacinthe, au lieu d'être dirigées vers un site de compostage situé à bonne distance du point de collecte.

« Saint-Hyacinthe produira localement, chaque année, du gaz naturel renouvelable avec les 10 200 tonnes de matières organiques provenant de la Régie. Grâce à ce service, les citoyens peuvent disposer de leurs résidus organiques dans le respect de l'environnement et à un coût moindre. Saint-Hyacinthe est fière d'innover avec des procédés écologiques et rentables », souligne le maire de Saint-Hyacinthe, M. Claude Corbeil.



Louis Bilodeau, directeur général de la Ville de Saint-Hyacinthe, Pierre Mathieu, conseiller technique, Alain Marcoux, directeur du Service du génie, André Beaugard et Sylvain Savoie, conseillers municipaux, Chantal Frigon, directrice générale adjointe de la Ville de Saint-Hyacinthe, Johanne Delage, conseillère municipale, Réjean Pion, directeur général de la Régie, Guy Bond, président de la Régie et Claude Corbeil, maire de Saint-Hyacinthe.

« Dès 2007, la Régie a été la première au Québec à implanter la collecte des matières organiques sur tout son territoire, tant rural qu'urbain. Avec cette nouvelle entente, nous assistons à une autre démonstration de l'autonomie régionale et du désir de consolider nos assises au chapitre de la gestion des matières organiques. En poursuivant ce virage vert, les instances municipales régionales s'inscrivent directement dans le respect des orientations gouvernementales qui visent la réduction du volume de matières organiques dirigées vers l'enfouissement. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et la

Ville de Saint-Hyacinthe sont devenues une référence incontournable en matière de gestion des matières résiduelles», d'affirmer M. Guy Bond, président de la Régie.

Cette entente marque une étape importante du processus de biométhanisation entrepris par la Ville. Dès le 24 novembre prochain, Saint-Hyacinthe confirmera sa position de pionnière dans ce domaine en inaugurant officiellement son Centre de valorisation des matières organiques et sa première flotte de véhicules municipaux alimentés au gaz naturel.

– 30 –

Publié par : Direction des communications
Source : Brigitte Massé
Directrice des communications
Tél. : 450 778.8384